

Esquisse de budget d'une association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Recettes

Contributions des 12 communes (fr. 1.--/hbt) **202'714.--** **233'121.--** (fr. 1.15 /hbt)

Dépenses

Part servant à couvrir l'excédent de charges de Lausanne pour l'exploitation du SIT ¹⁾ 204'100.-- 190'900.-- (si aucune ristourne n'est versée pour la mise à disposition des places de stationnement)

Frais d'étude liés à la révision du RIT 2'000.--

Honoraires du Président de la CA 15'500.--

Frais CDP et CA 400.--

Réimpression des règlements, documentations, divers 300.--

Total 222'300.--

209'100.--

Rémunération des organes de l'association ²⁾ 15'000.--

Entretien d'installations 3'000.--

Total 227'100.--

¹⁾ Calcul (selon avenant 2 à la convention intercommunale du 10 décembre 1971)

Charges

Traitements 312'125.--

Cotisations AVS et AC 20'958.--

Cotisations aux Caisses de pensions 44'997.--

Locaux et mobilier 17'400.--

Annonces, journaux et documentation 415.--

Total 395'895.--

Revenus

Redevances d'utilisation du domaine public 139'800.--

Emoluments (taxes diverses) 52'000.--

Total 191'800.--

Excédent de charges couvert par le Fonds du SIT 204'095.--

²⁾ Estimation

Comité de direction (5 pers.)

5 séances à fr. 100.-- par pers. 2'500.--

Conseil intercommunal (30 pers.)

2 séances à fr. 80.-- par pers. 4'800.--

Commission de gestion (5 pers.)

2 séances à fr. 80.-- par pers. 800.--

Commission administrative (3 pers.)

25 séances à fr. 80.-- par pers. 4'000.--

(soit 2, les honoraires du président étant décomptés séparément)

Rémunération pour travail particulier 2'900.--

(fr. 70.--/h)

Total 15'000.--